

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légimité  
le : 18/07/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110708-54303-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

**Séance du vendredi 8 juillet 2011**

**ACQUISITION D'UN APPARTEMENT SIS 52, AVENUE DE SCEAUX À VERSAILLES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 12 mars 2009 portant plan de relance,

Vu la proposition d'achat signée le 14 mai 2011 par le Département,

Vu l'avis de France domaine en date du 24 mai 2011,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Décide d'acquérir un appartement de type T3/4 (lot 3) d'une superficie de 77,80 m<sup>2</sup>, sis 52 avenue de Sceaux à Versailles. Il est situé au premier étage d'un immeuble ancien de deux étages. Il comprend une entrée, un séjour double, une cuisine fermée, deux chambres, une salle de bains, un WC et une cave (lot 21).

Fixe le prix d'acquisition à 475 000 euros, et les frais d'agence à la charge du Département à 20 000 euros.

Dit que ce bien sera destiné à loger du personnel soit du Service département d'Incendie et de secours soit du département, à définir ultérieurement.

Autorise M. le Président du Conseil général à signer l'acte et tout document à intervenir concernant cette opération d'acquisition.

Précise que les frais de notaire sont estimés à 2% du prix de vente et seront supportés par le Département.

Dit que le prix de vente et les frais de notaire sont inscrits au chapitre 21 article 21318 du budget départemental.

Dit que les crédits nécessaires au paiement des frais d'agence sont inscrits au chapitre 011 article 62268 du budget départemental.